



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 13 novembre 2025

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Christelle TREHET-COLLET (arrivée au point n°3), Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, représentants les associations.

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Paul ABLINE

Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 7 novembre 2025, CASF, article R123-16

POINT N°6 – BUDGET SAD – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, propose, d'ajuster les crédits du budget SAD comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	DEPENSES	RECETTES
011	6251 - Déplacement	+ 4000 €	
012	64151 – personnel de remplacement - rémunération	-7600 €	
016	673 – Titres annulés	+ 6000 €	
018	7588 – Autres produits divers de gestion courante		+ 2400 €
TOTAL		+2400 €	+2400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

